

RAPPORT D'EXPERTISE

- Art 78 de la **LOI n° 2009-323 du 25 mars 2009** de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion modifie l'article 3 de la **LOI n°89-462 du 6 juillet 1989** tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la **LOI n° 86-1290 du 23 décembre 1986**.

ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

- la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres
Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

**Maison – Plain-pied
Section 17 D n°290
12, rue de la Picardie
GRANPUITS – BAILLY -
CARROIS
(77)**

M. Sylvain MILOT

Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.

63, quai Maurice Riquiez

91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. : 01.60.75.22.91 - Fax : 01.60.75.23.26

- Croquis des locaux :

1

- Nombre de pages du rapport :

3

Dossier: ST1389

EXPOSE

- ❖ A la demande de Me OLIVEAU (Huissier de Justice à ROISSY EN BRIE),
- ❖ A la mission de déterminer la **surface habitable** d'un appartement sis **12, rue de la Picardie à GRANPUITS – BAILLY - CARROIS (77)**:

*** Selon l'état des lieux :**

Maison de plain-pied - Section 17D n°290:

Maison comprenant deux séjours, trois chambres, deux salles d'eau, deux wc et deux cuisines.

- ❖ Je soussigné M. Sylvain MILOT, Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G., 63, Quai Maurice RIQUIEZ 91100 CORBEIL-ESSONNES, *contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Diagnostics Amiante, Plomb, Etat parasitaire, Loi Carrez (contrat M.M.A. n° 3.778.950)*

❖ **Certifie avoir mesuré les locaux** en date du **29 Juillet 2020** :

❖ **Et procédé à la rédaction du présent rapport** en date du **29 Juillet 2020**.

CONCLUSIONS

**La surface habitable du bien ci-dessus désigné est de :
QUATRE VINGT SIX mètres carrés QUATRE VINGTS
(86.8 m²).**

Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte au titre de la surface habitable : Séchoir, Jardin.

Fait à CORBEIL - ESSONNES le 29 Juillet 2020.

Le Géomètre-Expert soussigné,

M. Sylvain MILOT



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de l'Essonne

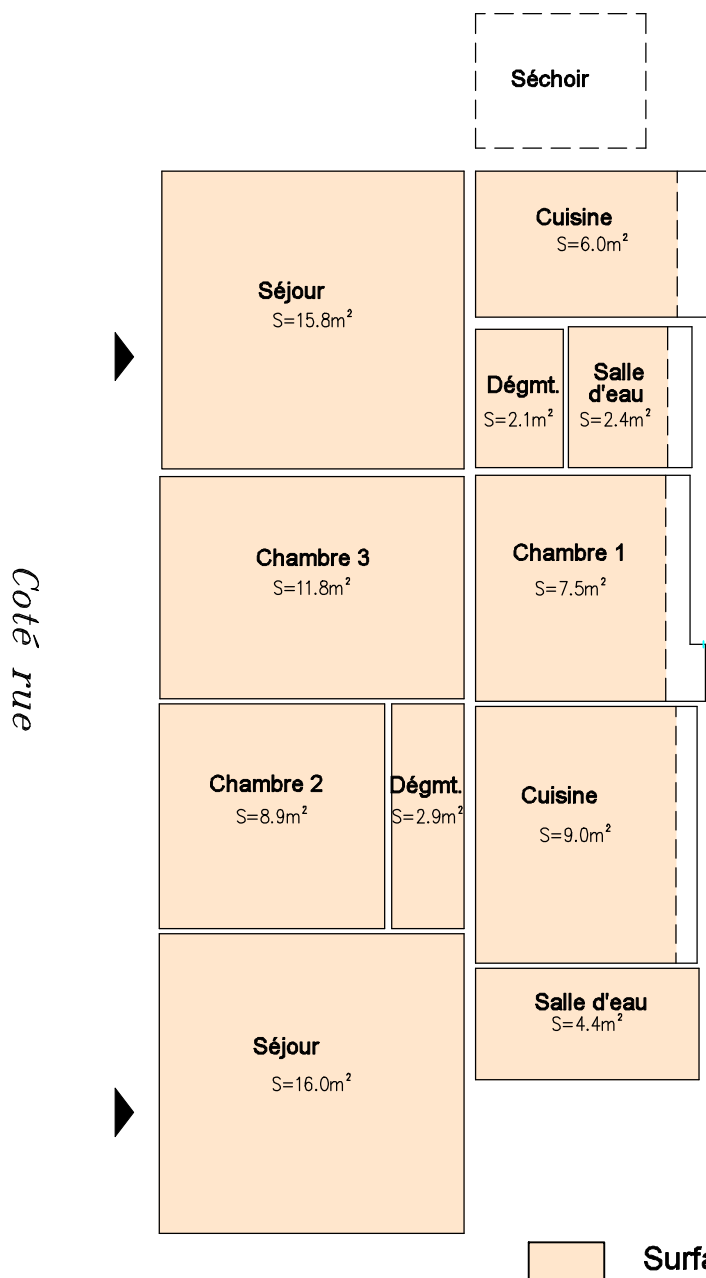
Commune de Grandpuits - Bailly - Carrois

12, rue de la picardie

SURFACE HABITABLE

(selon le 2^e et 3^e alinéas de l'article R.111-2 du code de la construction et de l'habitation)

Maison - Plain-pied - Section 17 D n° 290



Échelle : 1/100e

29 Juillet 2020 Dossier : ST1389

Établi par : MILOT - DELAPLACE

Cabinet de Géomètres-Experts Foncier D.P.L.G.

40, avenue du Général de Gaulle 77330 OZOIR-LA-FERRIERE Tél : 01.64.40.19.26 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

63, quai Maurice Riquiez 91100 CORBEIL-ESSONNES Tél : 01.60.75.22.91 Fax : 01.60.75.23.26 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr